



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

---

## Préavis municipal 1/2024 au Conseil communal de Sullens

### Demande d'un crédit d'étude pour le chemin de Moille-Sullaz

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, la Municipalité vous soumet une demande de crédit d'étude pour des aménagements de chaussées, mise en séparatif et remplacement d'un tronçon d'eau au chemin de Moille-Sullaz.

#### 1. Préambule

La circulation dans le village est un sujet sensible qui concerne toute la population. Nous pouvons le constater tant lors des séances du Conseil communal que via les courriers de nos habitants.

Depuis de nombreuses années, la Municipalité a toujours été soucieuse de favoriser la sécurité des piétons en modérant la circulation avec notamment la création de zones 30 km/h et l'aménagement de trottoirs et de cheminements piétonniers de qualité.

Afin de pouvoir répondre à une pétition relative à la sécurité des piétons et des enfants se rendant à l'école, la Municipalité souhaite étudier l'aménagement d'un trottoir ou d'un cheminement piétonnier entre le quartier de Moille-Sullaz et la rue du Battoir.

Actuellement, la chaussée est de faible largeur et ne comporte pas de trottoir. Elle permet difficilement le croisement des véhicules sans un franchissement sur les banquettes ou les champs adjacents.

Les infrastructures des réseaux existants (collecteurs, eau potable et éclairage, etc.) dans l'emprise des chaussées sont anciennes et feront l'objet d'une expertise et d'une réfection potentielle.



## 2. Aspect technique

### Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU)

Actuellement l'évacuation des eaux du tronçon central « En Moille-Sullaz » (DP 1028) est assurée par un collecteur unitaire, raccordé aux eaux usées. Ce collecteur est ancien et sous-dimensionné. La construction de nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées doit permettre la séparation des eaux (mise en conformité) et ainsi de diminuer l'apport d'eaux claires à la station d'épuration.

Les contrôles séparatifs manquants des bâtiments raccordés au collecteur unitaire, seront effectués afin de permettre la mise en conformité des parcelles concernées.

### Eau potable

Les conduites existantes d'eau potable du tronçon, situées sous les parcelles du DP 109 et du DP 1028, sont anciennes et en mauvais état. Ce tronçon assure la distribution d'eau et le bouclage du quartier. De plus, les conduites sont sous-dimensionnées et ne répondent pas aux exigences minimales requises de l'ECA en matière de défense incendie et aux directives du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

### Chaussée

Le gabarit existant de la chaussée, entre la grande salle et le quartier de Moille-Sullaz, ne permet pas l'aménagement d'un cheminement pour piétons.

L'étude de la chaussée doit permettre d'une part, l'aménagement d'un trottoir franchissable sur sa longueur, et d'autre part la réfection complète de la chaussée et l'amélioration de la récolte et de l'évacuation des eaux de surface.

Ces aménagements seront soumis à l'examen du Canton (DGMR) et feront l'objet d'une procédure de demande d'autorisation.

### Eclairage public

Le réseau d'éclairage public, dans l'emprise des chaussées impactées, sera complété ou remplacé par un éclairage plus économe.

## 3. Crédit d'études

Récapitulation des montants pour la demande d'un crédit d'étude :

Ingénieur civil – Phase SIA 3 et 4	CHF	52'000.00
Géomètre	CHF	3'000.00
Contrôles séparatifs	CHF	6'000.00
Analyses et expertise des chaussées	CHF	8'000.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>69'000.00</b>

## 4. Demande

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit d'étude qui doit permettre de mandater le bureau d'ingénieurs pour les phases SIA « 3 - Etude de projet » et « 4 - Appel d'offres ». Il permettra d'une part, d'établir le projet de l'ouvrage et de soumettre le dossier à la mise à l'enquête et, d'autre part d'effectuer l'appel d'offres auprès des entreprises afin d'établir le budget global des travaux.

Ces phases permettront d'effectuer ultérieurement la demande du crédit de construction et d'établir la demande de subvention, auprès de l'ECA pour le remplacement des conduites d'eau potable.

Financement

Cette étude sera financée par les liquidités courantes et les emprunts en cours.

**CONCLUSION**

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de la commune de Sullens  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport des commissions,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 :

d'autoriser la Municipalité à procéder aux études pour les aménagements routiers, l'éclairage public, la mise en séparatif et le remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin de Moille-Sullaz,

Article 2 :

d'engager un montant de CHF 69'000.-,

Article 3 :

de financer le montant de l'étude par les liquidités courantes et emprunts en cours,

Article 4 :

d'amortir entièrement ce montant sur l'année 2024.

Cet engagement financier n'apporte aucune charge annuelle.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mars 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

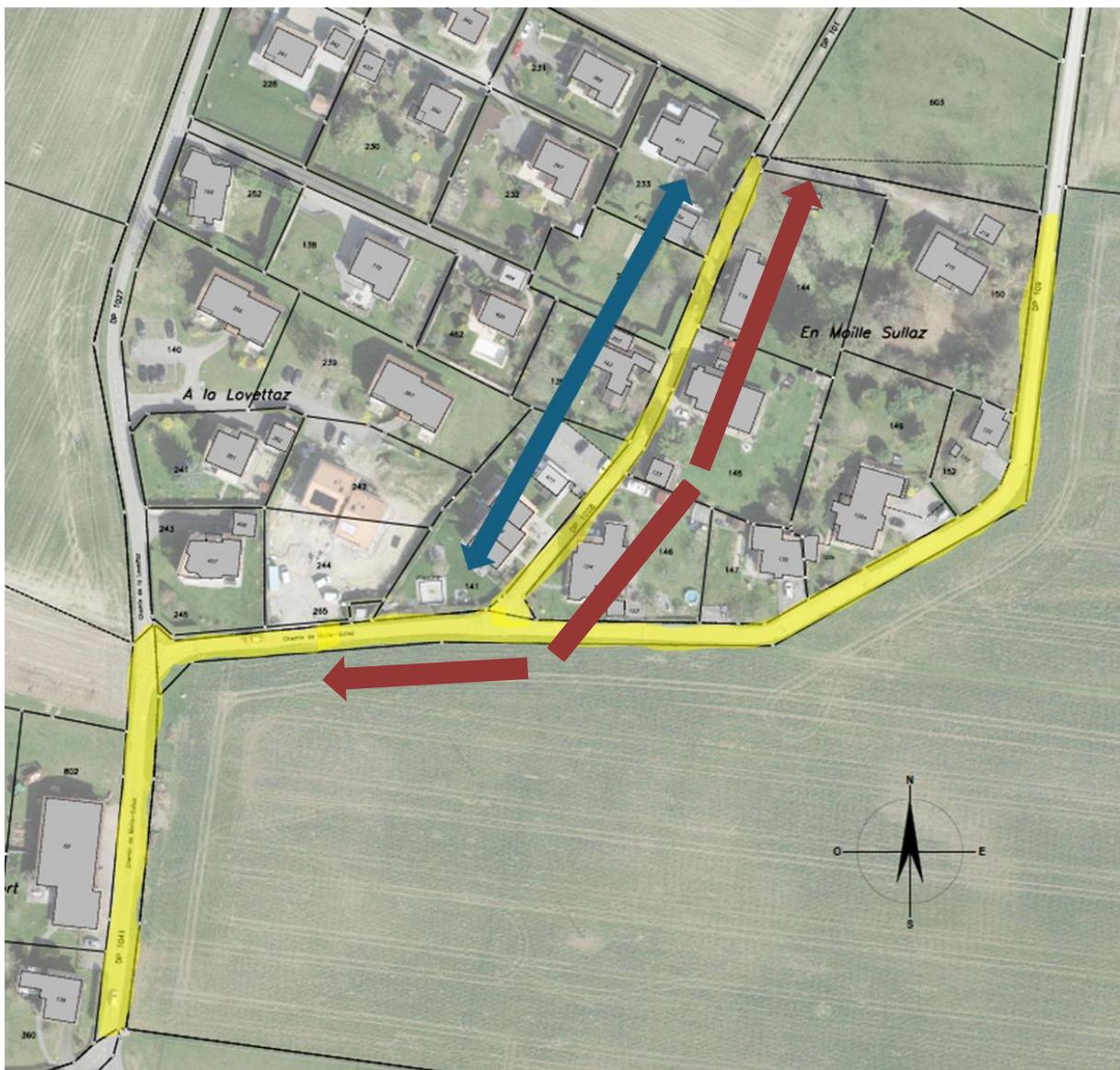
N. Bégel

Responsable du préavis : M. Roland Valet, municipal

Commission des finances : M. Nicolas Valet, M. Eric Dubauloz, M. Mathieu Cappel, Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen

Commission ad hoc : Mme Patricia Cappel, Mme Monika Glesti, M. Fiore Amato Di Feo

ANNEXE - PLAN SCHEMATIQUE



Chaussée concernée par l'étude



Tronçon concerné par la mise en séparatif



Tronçon concerné pour le renouvellement de l'eau potable.